



ARRETE N° 26_2957 du 26 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Johan DUMUR
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial
Chef du bureau Adoption
Service de l'Aide sociale à l'enfance
Direction de l'Enfance et de la famille
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur DUMUR, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial, Chef du bureau Adoption, à l'effet de signer tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services :

- les correspondances ou décisions n'entraînant pas d'incidence financière supérieure à 3 000 € HT,
- les notifications de décisions prises en matière d'Aide sociale à l'enfance,
- les états de liquidation des dépenses relatifs à l'Aide sociale à l'enfance,
- les convocations au service de l'Aide sociale à l'enfance,

à l'exception :

- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur DUMUR, à l'effet de signer les ampliements et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur DUMUR, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,


Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 27 MAI 2026
et de sa publication ou notification le 27 MAI 2026